



COMMISSION DES JEUNES

Réunion du mercredi 3 novembre 2021

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de Coupes.

Présents : Adrien Tourrettes, Gaël André

Absents excusés : Benoît Martinaud, Mickaël Fortunato, Alain Marcq, Raphaël Moll

Catégories et coordonnées des membres de la Commission des jeunes du District :

U6/U7 et U8/U9 : Adrien Tourrettes – 06.13.20.40.75

U10/U11 : Gaël André – 06.84.42.62.71

U12/U13 : Raphaël Moll – 06.09.71.08.51 & Adrien Tourrettes – 06.13.20.40.75

U15 : Mickaël Fortunato – 06.72.89.92.67

U17 : Alain Marcq – 06.45.88.18.70

Infos générales

Rappel aux clubs possédant plusieurs terrains situés à des adresses différentes :

Merci d'indiquer au plus tôt à votre adversaire (par mail avec copie au District), idéalement 10 jours avant la date du match, le lieu exact où se déroulera la rencontre. Merci également de mettre à jour le lieu sur Footclubs pour les rencontres de championnats et de coupes U13, U15 et U17.

U10/U11

Ajout de l'équipe de Val de Guyenne 2.

Les plateaux de la 2nde phase viennent d'être publiés sur le site du District.

Ceux-ci se dérouleront les samedis 20/11, 27/11, 4/12 et 11/12.

Les plateaux ont été établis en fonction des résultats des plateaux de la 1^{ère} phase ainsi que de la localisation géographique des clubs.

Il n'y aura plus d'ajouts d'équipes possible avant le début de la 3^{ème} phase, début janvier.

Le 1^{er} tour du Challenge départemental du 13/11 vient également d'être publié sur le site du District.

Composition des groupes :

Site de Villeneuve : FCVL 1, FCVL 2, Casseneuil 1, Casseneuil 2, Dausse, Castelmoron 1, Castelmoron 2.

Site de Monflanquin : Monflanquin 1, Monflanquin/Villereal 2, Bias 1, Bias 2, Fumel, Vallée Lémance, Cancon, Castillonnès.

Site du FCPA : FCPA 1, Agen RC, EBBE 4, EBBE 5, Laroque 1, Laroque/Saint-Maurin 2, Passage FC 1, Passage FC 2.

Site de Nérac : Nérac, Confluent 3, Confluent/USPF 4, SU Agen 1, SU Agen 2, EBBE 2, EBBE 3, Casteljaloux.

Site de Val de Guyenne : Val de Guyenne 1, Val de Guyenne 2, Marmande 1, Saint-Pardoux, Marcellus-Cocumont, Sainte-Bazaille, USVP 1, USVP 2.

Site de Gontaud : Gontaud, Marmande 2, Marmande 3, Tonneins 1, Tonneins 2, Le Mas d'Agenais, Confluent 1, Confluent 2.

Site de Boé : EBBE 1, Passage FC 3, Passage FC 4, SU Agen 3, FCPA 2, Roquefort 1, Roquefort 2.

Site de Sainte-Livrade : Sainte-Livrade 1, Sainte-Livrade 2, Penne 1, FCVL 3, FCVL 4, Laugnac 1, Laugnac 2, FCPA 3.

Ces 8 clubs recevront les documents nécessaires à l'organisation d'un échiquier ainsi que le règlement dans les prochains jours.

Les 4 premières équipes de chacun des 8 groupes seront qualifiées pour le prochain tour. Les autres équipes seront reversées dans le challenge Ransinan.

U12/U13

Demande du club de Sainte-Bazaille pour l'ajout d'une équipe lors de la seconde phase :

Accord de la Commission, le club de Sainte Bazaille sera intégré au niveau District lors de la 2^{nde} phase et pourra également participer au Festival U13.

U15

Demande du club de Fumel pour l'ajout d'une équipe lors de la seconde phase :

Accord de la Commission, le club de Fumel sera intégré au niveau District lors de la 2^{nde} phase de championnat.

U17

Les clubs suivants ne sont plus éligibles à la montée en Interdistricts (participation de joueurs U18 à au moins une rencontre de championnat) :

- Casteljaloux
- Tonneins/Castelmoron
- Val de Guyenne
- Marcellus/Bazaille

Classement d'accession à l'interdistrict au 03/11/21 :

P.	Club	Joués	Points	BP	BC	Forfait	GA
1	Confluent Foot 47	3	9	13	6	0	7
2	FCVL	3	9	8	2	0	6
3	FCPA 2	3	6	5	1	0	4
4	Mas/Caumont	2	3	4	3	0	1
5	Gontaud	2	2	3	4	1	-1
6	Boé-Agen FC 3	3	0	6	11	0	-5
7	Passage FC	2	0	1	6	0	-5
8	Rives d'Olt 2	2	0	2	9	0	-7

Le Président
A. MARCQ